

## OU LE POLITIQUE MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 12 avril. — Sir W. Clinton est revenu en Angleterre; à bord du *Windsor-Castle*, ainsi que le reste des troupes anglaises qui étaient en Portugal. Le bateau à vapeur le *Duc d'York*, qui a quitté Lisbonne le 5, est pareillement arrivé; il avait à bord le général Saldanha et plusieurs autres passagers. Les troupes anglaises ont donc évacué le Portugal, dit le *Courrier*, mais une force navale est restée dans le Tage, et les forts de St. Julien et de Bugio, qui en commandent l'entrée, sont occupés par des soldats de la marine anglaise, afin de protéger les personnes et les biens des Anglais à Lisbonne.

— Le bruit court que le gouvernement a reçu des nouvelles plus récentes de Lisbonne que celles apportées par le *Duc d'York*, partant postérieures à celles du 4; elles annoncent que don Miguel s'était déclaré roi absolu.

— La plus grande activité règne à Woolwich et dans tous les autres chantiers de l'état.

— Il y a en ce moment à Pairley, un chasseur dont toutes les feuilles publiques célèbrent l'adresse. Il pose à ses pieds un fusil chargé à deux coups, jette en l'air deux pièces de monnaie, saisit ensuite son arme, fait le tour du cercle où il est enfermé, et perce successivement à droite et à gauche les deux pièces avant qu'elles n'aient touché le sol. Le même homme, ayant gagé, qu'avec un fusil à un coup, chargé à balle, il attendrait deux oranges sur vingt qu'on jetterait en l'air l'une après l'autre, à la distance de soixante pieds, en frappa deux parmi les sept premières qui furent lancées.

## FRANCE.

Paris, le 13 avril. — La communication annoncée hier à la chambre des députés comme devant être faite lundi prochain par M. le garde-des-sceaux, est le projet de loi sur la presse périodique.

— Hier, en commémoration du 12 avril, le roi a reçu les félicitations de sa famille, des princes et princesses du sang et des députations de la chambre des pairs et des députés.

M. Royer-Collard, président de la chambre des députés, a porté la parole en ces termes :

« Sire, voici, après quatorze années révolues, le jour où nous avons vu de nos acclamations la légitimité, cette vivante image du droit, de l'ordre, de la paix. Sa puissance s'est affirmée par ses bienfaits : la France lui doit la charte et de bons rois ; les esprits sont convaincus ; tous les vœux sont gagnés.

Puisse la légitimité, gardienne de nos libertés, traverser avec elles des siècles de gloire et de bonheur ! Puisse la race auguste, en qui elle réside, offrir à une longue suite de générations son abri sacré contre le despotisme et l'anarchie ! Organes de la confiance publique, nous nous adressons, Sire, de déposer au pied du trône de V. M. l'hommage de notre profond respect et de notre fidélité inviolable.

Le roi a répondu :

« Je reçois avec un grand plaisir l'expression des sentiments de la chambre des députés, en ce jour si doux pour mon cœur, où j'ai été accueilli avec des sentiments que je dois reporter au roi mon frère.

C'est cette légitimité dont vous parlez, qui a assuré à la France la paix et le bonheur qu'elle lui faisait retrouver. Tant que mon frère a vécu, il y a contribué de tout son pouvoir. Dieu a voulu l'appeler à lui ; mais, tant que je vivrai, mes efforts tendront à mériter aussi ces sentiments d'amour que les Français ont fait éclater à cette époque.

Je mourrai content laissant la France heureuse ; et sûr que son bonheur sera continué par mes descendants.

Elections. — M. de Boissy-d'Anglas, candidat constitutionnel a été élu député à Tournon. — M. Jobez, ancien membre de la chambre des députés, et candidat constitutionnel, vient d'être élu par le collège électoral de l'arrondissement de Besançon, en remplacement de M. de Merey, démissionnaire.

Le premier tour de scrutin, au collège électoral de Niort, n'a pas eu de résultat ; M. Tauny, candidat constitutionnel, a obtenu 101 voix ; M. le général Aymé, autre candidat constitutionnel, 107.

Le nombre des votans était de 405 ; la majorité était de 203.

— Les électeurs du deuxième arrondissement de Paris se réunissent les 13 et 14 avril, pour procéder à un scrutin préparatoire : il y a sur les rangs les 7 candidats suivans : M. Ardoin, banquier ; M. Louis Costaz, ancien préfet, ancien conseiller d'état et ancien directeur-général des ponts et chaussées ; M. le général Demarçay ; M. Louis de Girardin ; M. Lahure, ancien notaire ; M. le général Pajol, et M. Pichon.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 12 avril. — Cette séance est consacrée en entier à entendre des rapports sur diverses pétitions parmi lesquelles on remarque celle d'un grand nombre de prêteurs de fonds de divers emprunts d'Espagne, qui demandent le paiement des arrérages qui leur sont dus.

M. A. de Laborde dit à ce sujet : Je viens appuyer le renvoi à M. le ministre des affaires étrangères, avec le regret de ne pouvoir demander ce même renvoi à M. le ministre des finances, à raison du principe de la liberté du crédit. Je me bornerai à joindre quelques observations à celles de M. le rapporteur en faveur des habitans de Paris.

Les fonds publics de l'Espagne sont depuis plus d'un siècle un objet continuel d'agiotage dangereux, et cela depuis les emprunts de Philippe, les valés royaux jusque et y compris l'emprunt Guebhard, et si je voulais me laisser aller à la défiance, j'y joindrais notre créance de 86 millions sur l'Espagne (on rit), à moins que le gouvernement ne prenne les mesures propres à en assurer le recouvrement. La dette de l'Espagne se monte à environ 16 milliards de réaux, et si l'on réduisait ce capital au quart ou autrement à 25 pour 100, on aurait encore une somme dont l'intérêt serait supérieur à la totalité des revenus actuels de ce pays. Si cet état de choses n'intéressait que les banquiers et les capitalistes, je ne dirais rien, car les fonds publics sont des marchandises, comme toutes les autres auxquelles on peut appliquer l'axiome de  *caveat emptor* ; mais il n'en est pas ainsi, et la manière dont on a annoncé les emprunts et colporté ces valeurs, a engagé des pères de famille, de pauvres ouvriers à placer là les fonds de leurs épargnes et du travail de leurs mains (murmures à droite). Ce qui s'est passé pour l'emprunt de cortès, se passa pour l'emprunt Guebhard qui ne présente pas plus de garantie (mouvement d'attention) ; il en présente si peu, que pour faire face aux intérêts de cet emprunt et au remboursement des vingtièmes, le gouvernement espagnol a été obligé d'émettre sur la place de Paris des rentes à 5 pour 100, au taux de 56 pour 100 de perte, ce qui présente l'appât de 14 pour 100 d'intérêt, et engage une foule de malheureux à placer là leurs fonds en les rendant ainsi dupes de leur cupidité. C'est au gouvernement à surveiller les inconvéniens que peut avoir un pareil état de choses.....

Le renvoi de la pétition au ministre des affaires étrangères, proposé par la commission est adopté.

M. de Sesmaisons ; au nom de la commission fait un rapport sur une pétition des officiers en non activité ; il conclut au renvoi au ministre de la guerre, à la commission du budget et à la commission des crédits supplémentaires. Après une discussion assez longue, les conclusions du rapport sont adoptées.

La chambre s'occupe encore de diverses autres pétitions et entre autres de celle du sieur Duplan qui provoque la mise en accusation des ex-ministres de Villèle, Corbière et Peyronnet et qui sera déposée au bureau des renseignemens ; du sieur Gerin, qui demande l'extradition du curé Mingrat, assassin de sa sœur. La commission propose l'ordre du jour.

Dans le cours de la discussion élevée à ce sujet, il est démontré que M. le ministre des affaires étrangères a demandé en vain l'extradition du criminel et que les deux gouvernemens ne sont liés par aucun traité en vertu duquel on pourrait exiger cette extradition. La commission propose de passer à l'ordre du jour. Cependant par suite des observations de M. Etienne, la partie de la pétition qui concerne les persécutions éprouvées par l'épouse du sieur Gerin pour avoir rendu la relation de l'assassinat de Mingrat, est renvoyée à M. le garde-des-sceaux. M. Etienne s'exprime en ces termes au sujet de M<sup>me</sup> Gerin :

Cette femme a été arrêtée à Poitiers, et voici comment le pétitionnaire rend compte des affreux traitemens qu'on lui a fait essuyer.

« Ma femme arrêtée, confondue dans les prisons de cette ville avec des malfaiteurs et des assassins, se vit, par un raffinement de vengeance bien calculé, attachée à un forçat pour aller ainsi à pied, sous l'escorte des gendarmes, subir un interrogatoire chez le juge d'instruction. Plus tard, ma malheureuse femme fut reconduite de brigade en brigade de Poitiers jusqu'à Niort, sur une charrette, comme une vile criminelle avec des galériens. Vainement j'avais offert de payer les frais de diligence pour elle et son escorte. Quel misérable triomphe ! On voulait nous abreuver d'humiliations ; mais qu'ils furent trompés dans leurs cruels calculs ces hommes sans pitié et sans humanité ! Partout la plus touchante compassion éclatait autour de la victime, et l'indignation contre ses persécuteurs. »

Cet indigne traitement vous rappelle, messieurs, un autre fait dont la *Gazette des Tribunaux* a rendu compte, la manière dont on a amené de Rouen une malheureuse femme qui venait purger à Paris sa contumace, et qui a été acquittée. On l'enchaîna sur une charrette, avec des galériens dont elle eut à supporter, pendant un long trajet, les obscénités révoltantes.

Ce fait vous rappelle encore ce jeune littérateur qui fut attaché au bras d'un forçat lépreux et conduit à Poissy, après qu'on lui eut, par un raffinement de cruauté, fait traverser les quartiers les plus peuplés de la capitale. Confondu, dans la prison de Poissy, avec les plus vils malfaiteurs, l'infortuné Magallon y serait resté long-temps sans l'intervention généreuse d'un ministre qui a jeté un trop grand lustre sur notre littérature pour ne pas agir dans toutes les époques de la vie avec honneur et loyauté. (Des applaudissemens éclatent, le nom de Chateaubriand est sur toutes les lèvres.)

Je demande donc qu'au moins cette partie de la pétition soit renvoyée à M. le garde-des-sceaux.

Le *Courrier Français* disait l'autre jour à une partie de la chambre, « qu'importe que vous soyez en minorité ? Ce n'est pas le pouvoir que viennent chercher les députés de la nation, c'est la gloire. » Le *Globe* relève avec beaucoup de bons sens l'erreur que contiennent ces paroles. Si ce n'est pas le pouvoir, dit-il, mais la gloire que viennent chercher les députés de la nation, à quoi bon alors les nommer ? Ils feront de beaux discours, attaqueront les ministres, montreront leur éloquence, acquerront enfin de la gloire, comme dit le *Courrier français* ; mais, quand à la pauvre nation, elle n'en paiera pas un sou de moins, et les mauvaises lois qui l'oppriment, pour être fondroyées à la tribune, n'en resteront pas moins mauvaises. Le pouvoir, ce n'est, après tout, que la faculté de mettre en œuvre ses opinions, de réaliser ses doctrines.

Nous savons que beaucoup d'honnêtes fonctionnaires ne l'entendent pas ainsi. A leurs yeux, le pouvoir, ce sont des honneurs et de de l'argent. Aussi s'y sont-ils cramponnés et s'y cramponneront-ils de tout temps. Mais parce que leur conduite est vile, faut-il que la nôtre soit niaise ? faut-il à un sot amour-propre sacrifier et le bien-être présent et les progrès futurs du pays ?

De cette façon, le gouvernement représentatif serait une espèce d'académie fort amusante peut-être, mais à peu près inutile. C'est quelque chose sans doute que nos mandataires se rassemblent tous les jours entre deux et cinq heures dans une salle élégante, qu'ils y débitent des phrases pompeuses, qu'ils y soutiennent de nobles opinions ; mais ce n'est pas assez. Il nous faut en outre l'exécution des bonnes lois et la réforme des mauvaises ; il nous faut des administrateurs sortis de notre sein, nourris de nos doctrines, imbus de nos opinions. Or de bonnes lois et de bons ministres ne s'obtiennent que par la majorité. Les députés sont-ils nommés pour eux ou pour nous ? Là est toute la question. S'ils le sont pour eux, le *Courrier français* a raison. Par malheur la nation n'est pas de cet avis. Elle croit que ses mandataires doivent songer à elle avant tout, et, lasse de paroles, elle attend enfin des résultats. Ceux donc qui, sans utilité, enfleraient maintenant leur langage et grossiraient leur voix, pourraient fort bien perdre leur popularité au lieu de l'augmenter. Ajoutons que, dans la chambre comme hors de la chambre, cette vérité paraît parfaitement comprise. Chacun sent qu'il s'agit de marcher, avec les forces que l'on a. Tous peut-être ne tendent pas au même but. Mais qu'importe aujourd'hui ? Il sera temps de se séparer quand on arrivera au point de jonction des deux routes.

#### PAYS-BAS.

LÈGE, LE 16 AVRIL.

On écrit de La Haye, que M. Dotrengé a déjà pris séance dans le conseil-d'état, comme membre en service ordinaire, et que M. le baron Van Tuyt van Seroskerken, commis-d'état, attaché à la seconde chambre des états-généraux, vient d'être nommé membre du collège des conseillers et maîtres-généraux de la monnaie à Utrecht. On se rappellera qu'il avait été porté comme premier candidat sur la liste triple présentée au roi par la seconde chambre des états-généraux.

— La *Gazette d'Amsterdam*, du 14 avril, publie dans un supplément extraordinaire, un avis des directeurs de la nouvelle *Société des Indes occidentales* qui s'est établie à Amsterdam, dans le but de donner plus d'étendue au commerce des Pays-Bas, avec l'Amérique du sud et le Mexique, et avec les possessions des Pays-Bas, dans ces parages. Cet avis qui contient des détails sur les opérations que se propose cette Société, est suivi d'un arrêté royal, donné à La Haye, le 9 avril, et qui approuve les statuts de la *Société des Indes occidentales*. Ces statuts forment 71 articles et sont signés par les fondateurs de la Société MM. D. Borski, C. D. Crommelin, P. Hartsen, J. H. Insinger, J. J. Voute, A. Willink, et H. P. Blankenhagen, tous habitans d'Amsterdam. Le capital de la Société ne doit pas être moindre de cinq millions ni de plus de dix millions de fl. des P.-B. ; il sera divisé en actions, chacune de 1000 fl. ; la Société est établie pour le terme de 25 ans.

— La cour de Bruxelles (chambre des appels de police correctionnelle) avait fixé le samedi, comme nous l'avons annoncé, pour prononcer son jugement dans la cause de M. l'abbé Bernard de Smet. Le samedi en effet, la cour a délibéré pendant plus de deux heures, mais la discussion, que l'on assure avoir été assez vive, n'a eu d'autre résultat que de remettre encore le jugement à jendi. (Catholique.)

— On lit dans le *Journal de Luxembourg* : « Une personne digne de foi nous apprend qu'elle a payé deux florins vingt-cinq cents pour port d'ici à Amsterdam d'un paquet pesant deux onces et valant autant de cents ; c'est sans doute pour recou-

vrer l'augmentation du droit de barrière, qu'on fait payer si cher. »

— On apprend la fâcheuse nouvelle que le 11 de ce mois, vers dix heures du matin, le bateau *Trois Sœurs*, capitaine Cornelis Jon-Bloed, chargé de houille, a coulé à fond au milieu de l'Escaut, non loin de Wetteren (Flandre orientale).

— On trouve la notice suivante dans un discours prononcé par M. Vandenhove, à une des dernières séances des états-généraux :

« 14 à 16,000 ouvriers sont employés à Gand, dans un grand nombre des blanchisseries, dans 13 imprimeries de coton et dans 55 filatures qui de plus donnent de l'ouvrage à 30 ou 35,000 tisserands et épouleurs, éparpillés dans un rayon de quelques lieues autour de cette ville. On estime que le salaire payé par ces différens établissemens s'élève de 3 1/2 à 4 millions par an, 800,000 pièces de toiles de coton sont produites par cette masse de tisserands, desquels la plus grande partie s'écoule en écus au prix de 20 cents l'aune dont les 5/8 sont main-d'œuvre ; 130,000 pièces sont livrées à l'impression et se vendent de 35 à 71 cents l'aune ancienne, la main-d'œuvre en fait les 2/3. A ce salaire immense ne participent ni les serruriers, ni les menuisiers ni les autres métiers, pas même aucune des autres industries que possède la ville de Gand.

— Les journaux de Batavia, jusqu'au 20 décembre, contiennent deux rapports du lieutenant-gouverneur général De Kock, datée de Soerakarta les 12 et 13 décembre, portant que, le 11, le prêtre Soenendi, pangerang de Tambayat, appartenant à la famille de celui de Serang, s'était soulevé ; et que le colonel Nahuys avec un détachement de troupes avait battu le 10, à Panoelan, un parti de mutins. L'ennemi a eu beaucoup de blessés ; et on lui a fait 16 prisonniers, parmi lesquels le tompongou Mioyo Kesoemo, que le colonel fit passer au fil de l'épée avec onze des siens. Il paraît que ce tompongou était la terreur de la population. Des soumissions de chefs de dessas et de campagnards continuaient d'avoir lieu journellement, surtout dans le district de Madion.

D'après un rapport du colonel Nahuys, daté de Nagawie, le 11 du même mois, ce dernier ayant appris à Panoelan qu'un chef de mutins, nommé Sosro Dilogo, se trouvait avec 7 à 800 hommes à Pandangan et se préparait à passer la rivière de Solo, résolut de se porter à sa rencontre ; qu'en effet, après deux heures de marche, il rencontra l'ennemi en grand nombre, qu'il l'attaqua, mais sans succès, et qu'il se vit obligé de retourner avec les forces qui lui restaient, à Nagawie. Les dispositions prises par le colonel dans cette circonstance, dit le rapport du lieutenant-gouverneur-général, étaient pourtant prudentes et bien combinées, et cet échec est le résultat des fausses informations qui lui avaient été données, l'ennemi s'étant trouvé plus nombreux et en meilleure attitude qu'on ne l'avait cru d'abord ; à quoi il faut ajouter une décharge intempestive faite par nos troupes, et la conduite lâche de la cavalerie de Madion dans cette rencontre. Toutefois, le colonel comprend point dans cette accusation le pangerang de Madion et ses adjudans, qui sont constamment restés à ses côtés. Plus de la moitié de sa petite colonne a péri sur le champ de bataille ; M. Nahuys n'a dû son salut qu'à la vitesse de son cheval ; il termine son rapport par le plus bel éloge des troupes européennes sous ses ordres.

D'après le rapport du lieutenant-gouverneur-général, de Soerakarta, le 6 décembre, le chef des mutins Lowano, et 40 autres chefs inférieurs s'étaient soumis au pangerang allié Ario Kesoemo Yoedo. Le commandant de la bentig Borobodhon, était parvenu à s'emparer d'un autre chef qui s'occupait dans ses environs à exciter le peuple contre le gouvernement, et commettait des exactions ; il a été mis entre les mains du chef résidant de Kadoe.

Dans un aperçu des relations commerciales de la mère-patrie avec les possessions aux Indes orientales, on lit entr'autres que les droits d'entrée et de sortie n'ont à aucune époque tant produit au trésor qu'en 1827. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre la valeur des objets en coton et en laine importés dans les ports de Batavia, Samarang et Soerabaya, s'est élevée à la somme de 3 millions 286,325 florins, non compris ce qui a été importé dans de moindres ports. (*Journal de Limbourg*.)

#### CHANGEMENT DANS NOTRE MINISTÈRE.

La mort de M. Appellius nécessite la nomination d'un nouveau ministre des finances. Dans un pays où l'opinion publique a si peu d'autorité encore que la plus juste et la plus universelle réprobation des actes ministériels n'ébranle pas un instant leurs auteurs dans le poste élevé où ils semblent enchaînés jusqu'à extinction de vie, un changement, lorsqu'enfin la nécessité en amène un, doit vivement exciter l'attention. Alors plus que jamais les vœux et les besoins de la nation doivent se faire connaître et être exprimés avec indépendance et franchise.

Il s'agit aujourd'hui de donner un nouveau chef à cette administration financière, contre laquelle depuis des années tant de griefs s'amassent et qui semble devenir de plus en plus hostile envers nos droits, à mesure que l'opinion acquiert plus de forces pour les défendre.

La nomination d'un nouveau ministre va nous apprendre si cette administration, continuant des errements déplorables, persistera dans ses illégalités fiscales, dans son manque de respect pour les chambres, dans ses violations de la loi fondamentale, dans l'obscurité de ses comptes incomplets, dans ses

procès scandaleux, dans son insouciance pour la morale du peuple. Cette nomination décidera s'il faut se résigner à voir continuer le passé jusqu'à ce que l'opinion soit assez forte pour confondre ses ennemis à la manière dont la France vient de faire justice éclatante des Villèle et des Peyronnet, ou si dès aujourd'hui l'administration financière, remontant au niveau des progrès que l'opinion a faits depuis quelques années, revenant sur les fautes passées, adoptant une marche franche et loyale, nous découvrirait sans crainte et sans détour tous les besoins légitimes du fisc, mais se tiendra pour les satisfaire dans la voie que la morale, la constitution, l'opinion publique et les représentants nationaux lui prescriront, sûre que, là où la nécessité existe, toute dépense peut-être avouée et sera approuvée par tous, mais qu'ou la nécessité de la dépense cesse, commence la spoliation des deniers publics et qu'avec le mystère et les réticences commence aussi l'apparence de cette spoliation.

Sous d'autres rapports encore que celui des finances, la nomination d'un ministre loyal, sans détour, ami de nos droits importe à la nation.

Tandis que des actes ministériels viennent usurper le pouvoir des chambres, violer les lois et que quelques-uns mêmes (le code pénal, par exemple) pourraient faire croire que les lumières du ministère rétrogradent à mesure que celles de la nation avancent, on entend avec surprise un ministre parler le langage des amis de la liberté publique et de la civilisation de l'époque. Comme on répugnerait à croire que les paroles de ce ministre fussent la satire directe de ses propres actions, il faut bien attribuer à ses collègues seuls des mesures si contraires à son langage. Et puisque les principes énoncés par M. van Gobbelschroy prévalent si peu dans l'administration générale du royaume, il faut bien croire que son opinion a été jusqu'ici trop faible pour contrebalancer celle de collègues formés à la double école des anciens préjugés locaux et du despotisme étranger. Si donc l'opinion libérale du temps, c'est-à-dire, amie non-seulement des lumières mais aussi et surtout de la garantie de nos droits, si cette opinion jusqu'aujourd'hui si incomplètement ou si timidement représentée par le ministre de l'intérieur, venait à se renforcer d'un nouveau et ferme soutien, on pourrait espérer peut-être qu'elle prévaudrait enfin dans toutes les branches de l'administration, que de vieilles et fâcheuses traditions seraient repudiées, qu'aux yeux de tous les garanties de la nation et l'opinion publique seraient quelque chose, qu'en un mot au lieu de flatteuses paroles, nous aurions de bonnes lois et des mesures qui loin de les contredire viendraient les appliquer et les confirmer. Alors, sans doute, le choix d'un nouveau ministre des finances serait pour nous un événement de haute importance politique; il commencerait une ère nouvelle. Attendez ce choix avec confiance. Un monarque qui n'a rien à craindre du règne de l'opinion et qui, à la gloire d'avoir consacré les bases de nos libertés, n'a pas de plus grande gloire à ajouter que celle d'en élever et d'en affermir l'édifice, un roi dont le nom et la personne sont chers à tous les amis de la liberté et des lumières des nations, ne méconnaîtra pas la marche du tems et ne voudra pas que, lorsque d'autres peuples font des progrès, les Pays-Bas dont le sort a souvent excité l'envie, restent aujourd'hui stationnaires et se laissent devancer par ceux qu'ils avaient l'habitude de plaindre et de voir derrière eux. *D. H. M.*

On nous annonce pour samedi prochain une soirée musicale qui promet aux amateurs du chant allemand et italien de vives jouissances. MM. Herz, Huber, et Feöpel, qui viennent de parcourir l'Allemagne et qui, s'il en faut en croire les journaux de Francfort, de Vienne et de Varsovie, ont, dit-on, par la beauté de leurs voix, et l'excellence de leur méthode, reçu partout l'accueil le plus distingué, se feront entendre plusieurs fois dans ce concert. Comme ils sont appelés à Londres, ce concert sera le seul qu'ils donneront dans notre ville. Nous avons trop rarement l'occasion d'entendre chanter avec expression et pureté, la musique de Mozart et de Rossini, pour ne pas profiter avec empressement de cette bonne fortune quand elle se présente. *F. A.*

On donnera jeudi prochain une représentation, abonnement courant. Un commissaire sera placé à l'entrée pour recevoir les dons en faveur des familles victimes du malheureux événement de Seraing.

COMMERCE. — Bourse de Paris du 12 avril. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 septembre. 102 fr. 05 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 cent. — Rente 3 p. 100, jouiss. du 22 déc., 68 80. — Action de la banque, 1895 00. — Emprunt royal d'Espagne 1825, 73 1/8. — Emprunt d'Haïti, 668 75.

Bourse d'Amsterdam du 14 avril. — Dette active 53 5/8. Id. différée, 27 3/4. Bill. de chancé 18 3/8. Syndicat, 97 7/8. Rente remb., 112. Act. société de commerce 00 0/0.

BOURSE D'ANVERS du 15 avril.

P. B.	Ct.	JOURS	CHANGES.	A COURTS JOURS		
				A 2 MOIS	A 3 MOIS	
Dette act.	53	112	P	Amsterd.	118 p	A
Différée				Londres	12	A 11 95 A
Ob. du S.				Paris	47 3/8	A 47 1/16 A
Act. S. C.	87	114	P	Francf.	36 1/8	A 36
				Hamb.	35 3/16	35
						46 15/16 A
						35 13/16 A
						34 15/16

Prix moyen des grains à Liège du 14 avril. — La rasière de froment, 8-35; idem de seigle, 5-85.

ETAT CIVIL du 15 avril. — Naissances: 1 garç., 7 filles.  
Décès: 1 femme; savoir:

Anne Catherine Marck dit Bailly, âgée de 42 ans 1 mois et 9 jours, fripière, rue des mineurs, épouse de Joseph Dallemagne.

SPECTACLE. — Aujourd'hui jeudi, abonnement courant, au bénéfice des veuves et orphelins des ouvriers de la houillère de Seraing. L'affiche du jour annoncera les pièces.

TEMPÉRATURE du 16 avril. — A 8 heures du matin, 10 degrés au dessus de zéro; à une heure, 11 degrés idem.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Concours.

Le jeudi 1er mai 1828, à neuf heures précises du matin, un concours public sera ouvert dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Huy, devant l'inspecteur du 9<sup>e</sup> district d'écoles, les membres du conseil municipal et la commission des hospices, pour la place d'instituteur en chef de l'école gratuite des pauvres de cette ville. Les avantages attachés à cette place sont, quant à présent, 1<sup>o</sup> la jouissance d'une vaste salle d'école pourvue du matériel nécessaire, et d'un beau logement qui sera construit dans le courant de cette année; 2<sup>o</sup> un traitement de deux cents florins sur le trésor; 3<sup>o</sup> une indemnité annuelle de cent septante-huit florins sur la caisse de la ville et celle des hospices; 4<sup>o</sup> le chauffage de l'école. Le tout à charge de tenir l'école gratuitement pendant toute l'année.

Pour être admis à concourir, les aspirants devront être munis d'un brevet de capacité de troisième rang au moins, connaître parfaitement la méthode simultanée, et être en état d'enseigner la langue hollandaise. Ils devront aussi se présenter ou se faire inscrire, avant le 25 avril, chez M. l'inspecteur du 9<sup>e</sup> district à Huy, et lui remettre, outre leur brevet, un certificat en due forme de bonne conduite civile et morale.

A mérite égal, le candidat qui pourra enseigner convenablement le dessin linéaire et les premiers éléments de la géométrie, obtiendra la préférence. 611

SOCIÉTÉ DU CASINO.

MM. les associés souscripteurs sont invités à se réunir vendredi prochain, 18 avril, à midi précis, au foyer de la salle de spectacle, pour voter sur le budget présenté par la commission administrative.

NB. Il n'a pu être pris de résolution à ce sujet, lors de la dernière réunion, faute d'un nombre suffisant de votans. (677)

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

( ) RUE DU PONT D'ISLE, N<sup>o</sup> 837.

M<sup>de</sup> Raikem-Lonhienne a l'honneur d'annoncer son retour de Paris; elle se trouve à même d'offrir toutes les nouveautés qui y ont paru pour la saison qui vient de s'ouvrir. Les divers articles qui composent son magasin, consistent principalement en toute espèce d'étoffes pour robes; mousselines des Indes, perles, ghinghams Anglais et perfectionnés, jaconnat en couleurs, Battiste, cotz paly, écorse unie, camayeux, chinées, imprimées Perse, dessins Turcs et 1000 couleurs.

Écharpes et colliers Mazaniello et autres, fichus en tous genres, schals bagnos, barège et crêpe zéphir; chapeaux de paille d'Italie, rubans nouveaux grande largeur, et cordons de ceinture. Ombrelles à la française et autres, canezons, mantilles, cornettes, voiles bobins blancs et noirs et dentelles de Bruxelles. Gravattes nouvelles en soie et gilets.

Elle rappelle en même tems aux dames, que son assortiment en gros de Naples et marcelinne noir et couleurs, ne laisse rien à désirer, tant sous le rapport des belles qualités que sur le choix des nuances et la modicité des prix.

Elle recevra aussi incessamment, des robes brodées en tout genre.

Vente par autorité de justice.

Le dix-huit avril présent mois, aux dix heures du matin, dans la place du marché à Liège, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, de meubles et effets, consistant en tables, chaises, commodes, secrétaire, miroir, buffet, service en porcelaine avec paysage, lits, matelats et autres objets trop long à détailler. Au comptant. ( )

A louer de suite une maison fort commode, dans une situation fort agréable au bord de l'Ourte, au lieu dit Trois Couronnes à Esneux, avec un beau jardin potager, et si on le désire plusieurs belles prairies bien arborées. S'adresser rue sur Meuse, n. 383, à Liège.

J. J. Temmers, marchand de fils et de rubans, est arrivé avec un nouvel assortiment de marchandises, au petit Pavillon anglais, rue Souverain-Pont à Liège; et reçoit en paiement toutes les anciennes monnaies de cuivre. (509)

A vendre du foin de 1ère. qualité, de la dernière récolte. S'adresser rue Chaussée-des-Près, n. 1400. (228)

Quartier à louer avec la jouissance d'un jardin, au n. 1140, faubourg St-Laurent. (939)

Une personne sachant coudre et repasser, désirerait se placer comme femme de chambre. S'adresser rue derrière la Magdelaine, n. 141.

( ) Lundi 21 avril 1828, à deux heures de relevée, et jour suivant s'il y a lieu, on vendra chez *Deloncin*, quai d'Avroy n. 577, garde-robes, commodes, bois de lit, matelats, couvertes, tables, chaises, porcelaines, ferailles, boiseries et croisées, argent comptant. Plus une voiture et une belle volière.

Mercredi 30 avril 1828, à 11 heures du matin, M. le baron de Villenfagne de Vogelsauck, rentier à Liège, fera vendre par le ministère du notaire *Loumaye*, dans son bois de *Theysse*, situé au-dessus de Bourie, commune de Couthuin, très à portée de la Meuse, quantité de marchés de beaux Chênes remarquables par leur belle élévation, et dans lesquels plusieurs ont une aune de diamètre. A crédit. (671)

Vendredi 2 mai 1828, à 2 heures de relevée, M. Preudhomme fera vendre aux enchères publiques par M<sup>e</sup> *Francken*, à la maison du sieur Jean Goffin, cabaretier sur la Chaussée, à Awans, une belle maison à deux étages, avec 6 chambres, au goût moderne, cour, grange, grenier, caves, étables, puits, citerne, pigeonnier, jardin et prairie de 30 perches, sise à Longin, près de Liège, à la grande route de Liège à St-Trond, dans un site très-agréable.

L'acquéreur pourra avoir un terme de cinq ans pour le paiement du prix de ladite vente qui présente toute sécurité. (674)

A louer un bel appartement garni, au pied de la Haute-Sauvenière n. 40. (667)

Une quantité de beau lin filé de toute qualité, ainsi que du chanvre, provenant de M. Gelon, tisserand, rue sur la Fontaine. S'adresser au n. 585, rue d'Avroy. (675)

( ) Mercredi 23 avril 1828, à une heure de l'après-midi, il sera procédé par le ministère du notaire *Biar*, en son étude, place du Marché à Stavelot, à l'adjudication au rabais, de l'entreprise pour la reconstruction de quatre maisons contiguës, sisés rue du Rivage audit Stavelot.

S'adresser audit notaire dépositaire du plan ainsi que du cahier des charges.

(386) Jeudi 24 avril 1828, à une heure de relevée, en l'étude et par le ministère de M<sup>re</sup> *Biar*, notaire à Stavelot, il sera procédé à la vente aux enchères et à l'extinction des feux des immeubles ci-après, situé audit Stavelot, 1. Une maison sise place du Marché, portant le n. 2, avec table, écurie et jardin, 2. Une pièce de terre de 3 bonniers 35 perches, sise sur le Borseu, 3. Une fange de 5 bonniers 33 perches sur Bellaire, 4. Un pré d'un bonnier 89 perches, au ruisseau de Chefosse, 5. Une pièce de terre de 50 perches, au chemin d'Amersmont, sur le Thier de Liège, 6. Une prairie, au Stockay, 7. Une pièce de terre au même endroit, 8. Un enclos au chemin de Soumagné, 9. Un jardin au-dessus de la rue Neuve, 10. Et un bois au Thier Brisko, à Amersmont.

Les art. 3, 4 et 5 seront divisés en cinq lots.

Les adjudicataires auront toute sécurité et facilités pour le paiement. S'adresser audit notaire *Biar*.

Belle maison de commerce, à louer de suite, située pied du Pont-des-Arches, n. 954. S'adresser rue de l'Agneau, sur Meuse n. 422. (547)

(441) Le 29 avril courant, à deux heures de relevée, le notaire *Dusart* vendra en son étude, une maison sise en Pourceaurue, n. 414, qu'on peut acquérir de gré à gré. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

A vendre une grande quantité des pierres et doubleaux, propres à bâtir, ainsi que pierres pour fondation, provenant de demolitions. S'adresser au n° 52, derrière le Palais. (682)

( ) La maison sise à Liège, sur le Marché, n. 17, est à vendre. S'adresser au notaire *Pâque*, rue St.-Hubert.

A louer un quartier indépendant, composé de deux pièces au rez-de-chaussée, quatre chambres, cave, cour, pompe s citerne, situé rue du Collège, n° 226. Plus une maison à louer pour la St.-Jean. S'adresser même n°.

A louer, pour la St.-Jean prochain, une belle et spacieuse maison, propre au commerce, située rue Hors-Chateau n. 498. S'adresser à M<sup>de</sup> V<sup>o</sup> *Deville*, n. 344, derrière St.-Thomas. (592)

A louer pour la St.-Jean prochain, une maison avec grand jardin, propre à tout commerce, sise à Ste.-Marguerite, n. 48, occupée par Gasse. S'adresser à M. *Gillet*, avocat, à Liège. (535)

De bons ouvriers limeurs et ajusteurs peuvent se présenter à l'atelier de construction, rue Thier de la Mère-Dieu, n° 1126, à Verviers. (55)

(426) A vendre, arrenter ou louer pour le 24 juin prochain une belle maison sise à Liège, rue Basse-Sauvenière, n° 316, avec porte cochère, une entrée sur le quai, 4 grandes pièces au rez-de-chaussée, grandes caves, cour, offices, écuries et un jardin vis-à-vis entouré de murs. Les titres et conditions sont déposés et sont à voir en l'étude du notaire *Pâque*.

Quartier à louer. S'adresser pour indication aux d<sup>elles</sup> *Ma-houx* et *Sartorius*, rue Souverain-Pont, n° 319.

*Bel Hôtel avec établissement de bains froids et à domicile, à Bruxelles, à vendre.*

Les propriétaires informent le public qu'ils feront procéder en la chambre de ventes par notaires à Bruxelles et sous la direction de maître *Evenepoel*, l'un d'eux, le 13 mai 1828, à l'adjudication préparatoire avec profit d'une prime d'un pour cent et le 27 suivant à la vente définitive.

D'un bel et grand hôtel moderne, situé à Bruxelles, place de la Fontaine, section 3, n. 924, avec un superbe établissement de bains, consistant en 16 cabinets de bains d'eau de rivière filtrée, bains factices d'Aix-la-Chapelle et de Mer, etc., chevaux, charrettes, baignoires servant pour les bains à domicile, fourneaux, chaudières, machine à filer, meubles, linges, etc.

Ce vaste hôtel ayant cour, remises, écuries, belles caves, deux portes cochères, etc., est susceptible par sa bonne distribution et situation avantageuse, au centre de la ville, d'être adapté, à peu de frais, de l'établissement de bains et se convertir en un hôtel garni ou habitation particulière. (672)

( ) VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX.

Le légataire universel de M<sup>lle</sup> *Kiekens*, fera vendre aux enchères publiques le vendredi 25 avril 1828 à 2 heures et demie, par le ministère de M<sup>e</sup> *Bertrand*, notaire à Liège, en son étude, place St.-Pierre, savoir :

1<sup>er</sup> Lot. — Une belle maison, en fort bon état, construite dans le goût moderne, ornée de glaces, décors et cheminées en marbre; Elle se compose d'un beau salon, cabinet et place à manger au rez de chaussée, d'un premier et d'un second étages, greniers, caves, cour, cuisine, buanderie, chambres de bain et de domestique, puits pompes et citerne.

2<sup>e</sup> Lot. — Une maison de cultivateur n. 1066 et 1067, convertie en ardoises, avec un petit quartier de maître et un bonnier 26 années de jardin potager y attenant, situés au Calvaire près du faubourg St.-Laurent, joignant à M. Lassaux, détenus par Henri Boulanger.

3<sup>e</sup> Lot. — Une autre maison n. 1062, bâtie depuis peu, avec un bonnier 26 perches 42 aunes de jardin potager y contigu, situés au même lieu dit Calvaire, joignant à MM. Wery, Wasseige, Ledent et Lassaux, détenue par Jean Joseph Coulon.

Le 1<sup>er</sup> Lot, ayant été exposé en vente à 14000 fls. des P.-B. la mise à prix est réduite à 12000 fls., et les mises à prix des deux autres lots sont fixées sur le pied de 5 p. 0/0 de la location; il sera accordé aux adjudicataires de très grandes facilités pour le paiement.

(427) Vente par suite de surenchère.

Les héritiers de M. Dieudonné Malherbe, font savoir que par acte passé devant M<sup>re</sup> *Bertrand*, notaire à Liège, en date du 18 mars 1828, le bel établissement de fabrique à canons de fusils avec un des meilleurs coup-d'eau de la rivière de la Vesdre, forges, fourneaux et accessoires; l'usine comprend 9 bancs à forger, 3 grosses meules à émoudre les canons et une forge à deux gros marreaux, maisons de maître ouvriers et de cultivateur avec 3 bonniers 97 perches 70 aunes de jardin, prairie et bois situés au Trooz, commune de Foret, aboutissant à la nouvelle route royale de la Vesdre; cet établissement grévé de deux capitaux, ensemble 7463 florins des Pays-Bas remboursables à volonté, l'intérêt de 3 1/2 et 4 0/0 plus d'une rente de 477 litrons d'épeautre, produisant un loyer de 1467 florins 76 cents, a été adjugé, y compris lesdits capitaux et rentes, pour 18,000 florins, et la maison sise à Liège, rue des Tanneurs, n. 15, détenue par Crahay, au prix de 190 florins 40 cents, a été adjugée pour 1500 fl.

Que par actes reçus par le même notaire le 1<sup>er</sup> et deux avril courant, il a été fait une surenchère de 2,000 florins sur ledit établissement, et une de 200 florins sur la maison, en conséquence ces immeubles seront de nouveau réexposés en vente aux enchères publiques en l'étude et par le ministère dudit M<sup>re</sup> *Bertrand*, notaire à Liège, le vendredi 18 avril à trois heures de l'après-dîner sur la mise à prix de vingt mille florins pour l'établissement et mille sept cent florins pour la maison.

(335) VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Lundi 21 avril 1828, pardevant M. Bouhy juge de paix des cantons de Sud et Ouest réunis, en son bureau sise rue Plattes Pierres n. 693 à Liège et par le ministère de M<sup>e</sup> *Delvaux* notaire à Liège, délégué par jugement du tribunal civil, séant en cette ville, en date du 26 novembre dernier, il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction de feux :

1<sup>o</sup> Une belle maison de campagne, bâtie à neuf, fort commodément située et à côté de l'église, convertie en ardoises, avec jardin anglais, bosquets, prairie et enclos labourable, tout d'un tenant, clos de murs et de haies vives, contenant environ deux bonniers soixante deux perches.

2<sup>o</sup> Onze bonniers septante six perches de prairies et terre arable en plusieurs pièces.

3<sup>o</sup> Une rente annuelle et perpétuelle, de 5962 litrons 79 d<sup>és</sup>.

4<sup>o</sup> Et onze bonniers nonante et une perches 64 aunes carrées, de terre et prairie en plusieurs pièces.

Ces immeubles et les hypothèques de la rente sont situés en la commune de Villers Saint-Siméon, canton de Glons, à peu de distance de la grande route de Liège à Tongres, le tout est d'origine patrimoniale. S'adresser pour voir le cahier des charges audit notaire *Delvaux*.